

ACTIVITÉS SPORTIVES

COMMISSION DES JEUNES A 11

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.

Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Mardi 18 Janvier 2022

Présents : M. GARCIA (Président), Mme NICOLAS, MM. BOCHET, POLI, DANY

Excusé : M. ABEILLE.

SECTEUR CHAMPIONNAT

U15 D3 :

Le match N° **24258494** : **MONTFAVET SC 2 / ENTRAIGUES-ALTHEN 2** reporté le 16/01/2022 est fixé au 06/02/2022

U17 D1 :

CAVAILLON ARC 2 est déclaré Forfait Général suite à 3 Forfaits simples.

Le match N° **23938955** : **JONQUIERES SC / DENTELLES FC** reporté (COVID) le 16/01/2022, se jouera la 23/01/2022 (Accord des clubs)